

## Rapport public

**Date d'émission du rapport** : le 9 avril 2026**Numéro d'inspection** : 2026-1624-0002**Type d'inspection** :  
Inspection proactive de la conformité**Titulaire de permis** : Corporation of the County of Wellington**Foyer de soins de longue durée et ville** : Wellington Terrace Long-Term Care Home, Fergus

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 7 au 9 avril 2026.

L'inspection concernait :

– Le signalement : n° 00174795 – inspection proactive de la conformité –  
génératriceLe **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Services d'entretien

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

**Non-respect de : l'alinéa 96 (1) b) du Règl. de l'Ont. 246/22**

Services d'entretien

Paragraphe 96 (1) Dans le cadre du programme structuré de services d'entretien prévu à l'alinéa 19 (1) c) de la Loi, le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

b) des calendriers et des marches à suivre sont prévus en ce qui concerne l'entretien périodique, préventif et correctif.

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Ouest**

609, rue Kumpf, bureau 105  
Waterloo ON N2V 1K8  
Téléphone : 888 432-7901

Le foyer n'avait pas de procédure d'entretien écrite ni d'horaire établi pour sa génératrice. Le foyer devait également procéder à des inspections hebdomadaires de la génératrice, qui n'ont pas été effectuées.

**Sources :** entretien avec un membre du personnel, contrat d'entretien de génératrice du foyer.